

- En raison de la crise sanitaire, les inscriptions se feront uniquement par mail à l'adresse ci-dessous :

[al.laignelet@famillesrurales.org](mailto:al.laignelet@famillesrurales.org)

- QUE FAUT-IL FOURNIR ?

Si votre enfant fréquente déjà l'accueil de loisirs il faut :

La fiche d'inscription ci jointe

**Une attestation d'assurance valide** (si la précédente ne l'est plus)

Le paiement correspondant au séjour de votre enfant

Si votre enfant vient pour la première fois :

Les mêmes documents que ci-dessus

Le dossier complet d'inscription (à demander par mail à l'accueil de loisirs ou à la mairie)

- NOS COORDONNES :**

2 bis avenue du Maine, Laignelet

06 98 60 98 91

[al.laignelet@famillesrurales.org](mailto:al.laignelet@famillesrurales.org)

MERCI DE PRIVILEGIER L'UTILISATION DU MAIL,  
LE TELEPHONE NE PASSE PAS TRES BIEN...

- QUI GERE L'ACCUEIL DE LOISIRS ?**

Les communes de Laignelet, Landéan et Le Loroux on confié à la fédération Familles Rurales d'Ille et Vilaine la gestion de l'accueil de loisirs. Une association composée de parents utilisateurs participe aux prises de décision lors de comité de pilotage et organise quelques manifestations festives au cours de l'année.

Vous pouvez en devenir membre et contribuer ainsi aux loisirs de votre enfant.



Association de Laignelet,  
Le Loroux, Landéan  
2 bis avenue du Maine  
35133 LAIGNELET  
Tél : 06 98 60 98 91  
[al.laignelet@famillesrurales.org](mailto:al.laignelet@famillesrurales.org)

Association loi 1901, membre du Mouvement Familles Rurales.



Accueil de loisirs  
LAIGNELET - LE LOROUX - LANDÉAN



Ouverture  
du 6 au 31 juillet  
et du 17 au 31 août 2020  
Fermé DU 3 AU 14 AOÛT



ASSOCIATION DE LAIGNELET-LE LOROUX-LANDÉAN



## PROJET ADAPTE AU CONTEXTE SANITAIRE

A l'heure où je vous écris, de nombreux points restent inconnus (possibilité d'accueil des groupes sur les plages, ouverture des bases de loisirs...) Je vous fournirai donc un planning plus précis, semaine par semaine au fur et à mesure des nouvelles informations.

### - Des temps de jeux individuels :

Chaque enfant va disposer d'une "cabane" individuelle respectant les distances de sécurité avec un vestiaire personnel. Les enfants pourront décorer cet espace, y apporter de la maison des doudous, jouets ou livres qu'il seront seuls à utiliser et rapporteront à la maison le soir.

Chaque cabane est pourvue de jeux, jouets, de matériel de dessin et de bricolage, attribués à l'enfant pour la durée de son séjour.

Nous alternerons au cours de la journée des temps de jeu individuels dans les cabanes et des temps d'animations (dans le respect des distances physiques)

### - Des animations collectives (proposées tous les jours) :

Initiation au badminton	Cuisine	Danse
Menuiserie	Arts plastiques	Jeux d'eau
Initiation à la magie	Jardinage	Origami

### - Des temps forts (A confirmer )

- Le 7/07 : Visite d'une ferme aux alentours
- Le 16/07 : Sortie à la plage
- Le 23/07 : Journée à Chênedet (Equitation, tir à l'arc )

Deux grands jeux par semaine

Construction et vie d'un village indien

Journée Robin des Bois

Journée à thème : kermesse, jeux olympiques, défilé de mode...

## LE FONCTIONNEMENT :

- Le nombre d'enfants accueillis sera limité.
- Les enfants des personnels prioritaires seront accueillis en priorité.
- Nous ne pouvons plus fournir de repas chauds, vous devez donc **prévoir un repas froid pour votre enfant**, dans un sac isotherme. Nous fournissons toujours le goûter . Pour le plaisir **le centre de loisirs fera la cuisine tous les mercredis**, vous n'aurez donc pas à prévoir de repas ce jour là. Règles d'hygiène garanties!
- Votre enfant peut apporter des jouets, livres qu'il utilisera seul dans son espace individuel.
- Le nombre de salles d'accueil sera étendu de façon à restreindre les groupes.
- Nous privilégierons les activités en extérieur

### Les nouvelles règles de fonctionnement :

#### Avant de venir :

- Vous vous engagez, à ne pas mettre votre enfant à l'accueil de loisirs en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid19 chez lui ou dans sa famille.
- Vous devez prendre la température de l'enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (supérieure à 37,8° C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'accueil de loisirs.
- Si des symptômes apparaissent dans le courant de la journée, nous pourront isoler l'enfant et vous devrez venir le chercher dans les plus brefs délais.
- L'accueil se fera à l'entrée des salles, vous ne pourrez pas pénétrer dans les locaux.

